

TOUTES! EN GREVE



05 D E C E M B R E

Retraite Macron : Pour les femmes c'est l'ancien monde... en pire!

Durée de cotisations

AUJOURD'HUI

Calcul de la pension : **moyenne des salaires perçus sur les 25 meilleures années**

DEMAIN

Un nombre de points calculé sur toute la carrière. Les femmes ont des carrières hachées par les études longues, les temps partiels, les périodes de maternité.

En allongeant la durée de cotisations le montant de leurs pensions baissera automatiquement.

Pensions de reversions

AUJOURD'HUI

A partir de 55 ans et sous conditions de ressources la pension de reversion est versée après le décès de l'un.e des deux conjoint.es.

En cas de divorce : versement d'une pension proportionnelle aux années de mariage sous conditions de ressources après le décès de l'un.e des deux conjoint.es.

DEMAIN

Il faudra attendre d'avoir liquidé sa retraite. Ce qui baissera le niveau de vie des femmes jusqu'à cette date. **Dans 2/3 des foyers les femmes ont un salaire inférieur aux hommes.**

En cas de divorce : Pension de reversion supprimée mais une majoration de prestations compensatoires décidée par le juge des affaires familiales au moment du divorce.

Droits familiaux

AUJOURD'HUI

Des majorations de durée d'assurance (MDA) sont attribuées pour chaque enfant.

4 trimestres de majorations pour les mères, et 4 autres trimestres pour le père ou la mère, au titre de l'éducation. Ce choix doit intervenir avant les 4 ans et demi de l'enfant. Par défaut, les 4 trimestres vont aux mères.

majoration de 10 % de la pension est attribuée à chacun des parents de 3 enfants et plus.

DEMAIN

MDA supprimées mais une majoration de pension de 5 % par enfant, attribuée au choix du couple soit totalement à l'un ou l'autre des parents, soit par moitié à chacun des parents. Sans choix exprimé, elle ira par défaut aux mères.

La majoration de 10 % pour 3 enfants et plus, est supprimée.

Restez informé avec notre application mobile

CGT FSE

